



Championnats Régionaux Seniors Saison 2024-2025 Règlement Particulier

1) Généralités :

Le présent règlement particulier complète le Règlement des CHRS en date du 24 Mai 2024.

L'organisation promotionnelle de l'édition 2024/2025 des « Championnats Régionaux Séniors Région Sud » a été déléguée par la Commission Compétitions Régionale au **Badminton Club Brignolais (BCB83)**

Les CHRS sont ouverts à tous les licenciés de la Région Sud de N1 à P12.
Les catégories d'âge acceptées sont : Minimes, Cadets, Juniors, Vétérans et Seniors.
Pour participer les joueurs devront être classés au minimum P12 le jour de la prise en compte du CPPH dans le tableau où ils s'inscrivent.

Les joueurs doivent se rendre disponibles pour les 2 jours de compétitions

Tout joueur aura la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple/Double/Mixte).

Les championnats se dérouleront les 07 et 08 décembre 2024 au Gymnase Jean MOULIN, 648 rue de la Viguière 83170 Brignoles d'une capacité de 7 terrains

2) Modalités d'inscription et qualification :

2.1 Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- 15 Novembre : Date limite des inscriptions
- 14 Novembre : Date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- 21 Novembre : Envoi aux Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants.
- 24 Novembre : Date limite de désistement sans justification.
- 29 Novembre : Envoi aux Clubs/Comités des convocations pour la compétition.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



- 2.2 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à 25€ quel que soit le nombre de tableaux.
- 2.3 Les paires de doubles et de mixtes ne peuvent pas avoir plus de deux classements d'écart : un joueur R4 ne peut jouer ni avec un joueur D7 ni avec un joueur N1, mais peut jouer avec un joueur de série comprise entre N2 et R6. Les paires possibles pour un joueur R4 sont : N2/R4, N3/R4, R4/R4, R4/R5 et R4/R6. La paire est placée dans le tableau du joueur ayant la série la plus élevée.
- 2.4 Les inscriptions doivent se faire sur Badnet au plus tard le 15 novembre 2024
- 2.5 Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH)
- 2.6 En cas de WO d'un joueur d'une paire, c'est la paire complète en LA qui est repêchée.

3) Tableaux :

- 3.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.
- 3.2 Les têtes de série et les têtes de poules sont positionnées en fonction du CPPH du 14 novembre 2024.
- 3.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans une Série ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 6 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux. Dans ce cas, les joueurs sont informés.
- 3.4 Le nombre de joueur par série est fixé à 4 joueurs ou paires.
- 3.5 Les disciplines sur chaque journées ne sont pas définies.

4) Organisation des championnats :

- 4.1 Les CHRS débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par le CCR.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



- 4.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs.

5) **Arbitrage :**

- 5.1 Les JA et les Arbitres officiant sur les CHRS sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.
- 5.2 Le Juge Arbitre de cette compétition est Mr BROUCHON Christophe et il sera assisté par Mme MARTINEZ Valérie.

6) **Volants :**

- 6.1 Le volant qui sera utilisé en cas de litige sera le VICTOR Queen .
- 6.2 Les volants ne sont pas fournis, ils sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral).

7) **Divers:**

Tout volant touchant les infrastructures est compté FAUTE.

Tout volant touchant les éléments fixés aux infrastructures (panneaux, lampes...) est compté FAUTE en jeu et LET au service une fois.

Tout volant touchant les filins des paniers de basket sont comptés LET permanent au service et en jeu.

8) **Respect de la discipline :**

- 8.1 Les CHRS se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CHRS, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org